



Incendie criminel et négligence de l'agence immobilière

Par **irenopolis**, le **01/11/2008** à **03:16**

Bonjour, rnrnJe fais appel à vous car nous avons été victimes d'un incendie criminel dans notre hall d'immeuble, qui n'a heureusement causé plus de peur que de mal, mais qui aurait surtout pu être évité si notre agence immobilière avait pris la peine d'écouter nos recommandations. rnrnNous vivons dans un immeuble doté d'un digicode dont à peu près tout le quartier connaît le code. Notre hall d'immeuble est pour autant utilisé pour toute sorte d'activités (urinoir, squat...) et accessoirement terrain de jeu pour pyromanes ennuyés. Plusieurs locataires ont signalé ces dérives à la régie qui gère cet immeuble, par écrit et par oral, à diverses reprises et depuis des mois. Nous leur avons demandé de mettre un interphone ou du moins de changer le code, mais à ce jour toutes nos requêtes ont été ignorées. rnrnCette nuit nous avons été incendiés, très probablement par des personnes connaissant le code : deux vélos entreposés dans l'entrée ont brûlé, et notre sécurité a été mise en péril par cette négligence. rnrnPouvons nous déposer une plainte contre cette agence pour lui demander réparation et exiger qu'elle fasse immédiatement installer un système d'accès sécurisé ? Si oui, quelles sont les démarches à faire ?rnrnMerci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **01/11/2008** à **07:55**

Bonjour,rnrnEst-ce que les alertes auprès de la régie de l'immeuble ont été faites par LR/AR ?rnrnPar ailleurs, la régie n'est probablement propriétaire de l'immeuble mais agit pour le compte du propriétaire. Avez-vous informé directement ce propriétaire ?

Par irenopolis, le **01/11/2008** à **11:02**

Non, les alertes ont été faites par simple lettre, ou par oral (pour ma part, je vérifierai avec les voisins si qq'un a envoyé un AR)rn rnD'après ce que je sais la régie devrait être propriétaire de l'immeuble.